

REGLEMENT INTERIEUR SANITAIRES

RENTREE 2020-2021

Mesures basées sur les recommandations du Ministère chargé des sports (du 2 septembre 2020).

Pour vous assurer le meilleur service possible dans le respect des dispositions sanitaires gouvernementales pour la lutte contre la propagation du Covid-19, voici l'ensemble des mesures mises en place :

- Affichage des informations sanitaire
- Marquage au sol
- Place limitées : respecter une distance d'au moins 2m entre chaque pratiquant.
 - Salle haute : 22 personnes maximum
 - Salle basse : 30 personnes maximum
- Sens de circulation :
 - dans la salle basse (entrée par l'accueil, sortie par la porte extérieure)
 - dans la salle haute (entrée et sortie par l'accueil)

>>>>>>Attendre le début de son cours à l'extérieur du Studio.<<<<<<<<<<<

- Port du masque obligatoire lors de la circulation à partir de 11 ans dans les parties communes: pas de masque pendant la pratique sportive
- Pas de vestiaires : se changer et se doucher à son domicile. Venir et repartir en tenue. Des casiers individuels sont prévus à l'intérieur de chaque salle pour vos effets personnels (Vos affaires et chaussures doivent être dans un sac fermé).
- Prévoir sa bouteille ou gourde personnelle (pour les enfants nominatif)
- Désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour
- **Se laver les mains** avant et après chaque cours ou Gel hydroalcoolique à disposition.
- Pas de prêt de matériel. Il est nécessaire que chaque pratiquant apporte son propre matériel.
- Chaussures : Si vous utilisez des chaussures pendant votre cours (Hip Hop, House dance, Street jazz) : chaussures à semelles blanches réservées à un usage intérieur.
- Interdiction de stationner les vélos/trottinettes à l'intérieur. Emplacement réservé à l'extérieur du Studio.

Vous viendrez en toute connaissance de cause, vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires en vigueur et à ne pas tenir le Studio Harmonie responsable d'une possible contamination COVID-19.